CONSEIL MUNICIPAL
6 NOVEMBRE 2008

La séance est ouverte à 21 H 15

PRESENTS : MMme. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Etienne ALBARET, Jacques RIZZO, Thierry SCHUTZ, Pierre ALFONSO, Frédéric MERLY, Martine GIULIANI, Jocelyn CIMBER, François TOURNE, Jean-Pierre PAVAN, Loïc MAHE, Barbara TROUGNAC, Annie SUD, Geneviève CASTEX.

ABSENTS : néant.

Mme Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour les points suivants :
IX. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE DES TERRAINS VENDUS PAR M. BRANDO
X. SIGNATURE ACTE DE VENTE SUBSTITUTION (SAFER) BAU Jeannette / Commune

I. ASSAINISSEMENT CHEMIN DE LA GARE : PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2008 (108/2008)

Par délibération n°58/2008, le conseil municipal avait demandé le transfert d'une partie des 220 000 € retenus pour la station vers la construction du réseau chemin de la Gare tronçon BC pour 15 branchements soit 125 000 € HT. Or une DGE de 50 % du montant HT des travaux a été octroyée à la commune afin de financer le réseau d'eaux usées chemin de la Gare.

Dés lors le conseil municipal doit renoncer à la demande de subvention auprès du Conseil Général pour le financement des travaux chemin de la Gare et demander le maintien en inscription sur le programme départemental 2008 d'assainissement la création de la station d'épuration de 2000 Eqh (3ème tranche) pour un montant de 220 000 € HT (accordé initialement par décision du 21 janvier 2008).
Le Conseil Général prendra donc en compte le dossier de demande d'attribution de subvention pour la station déposé initialement le 28 mars 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renoncer à la demande de transfert de subvention pour le financement des travaux chemin de la Gare et de demander le maintien en inscription sur le programme départemental 2008 d'assainissement la création de la station d'épuration de 2000 Eqh (3ème tranche) pour un montant de 220 000 € HT.

II. PERMIS DE LOTIR 08T0003 – PARTICIPATION AU RACCORDEMENT A L'EGOUT (109/2008)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur AMARDEIL Hervé a déposé un permis de lotir pour la création d'un lotissement de 7 lots route de Rieumes lieu dit Mestepey.

Monsieur le Maire propose que la totalité de la participation de raccordement à l'égout correspondant à ce permis d'aménager soit honorée dès l'obtention du permis.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de demander le paiement de la participation de la PRE à Monsieur AMARDEIL Hervé dés l'obtention du permis.

III. ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE VEHICULES POUR LES COMMUNES MEMBRES DE LA CAM (110/2008)

Des discussions menées entre le Syndicat intercommunal pour la gestion du pool routier des communes du Muretain, la Communauté d'Agglomération du Muretain et les communes membres, il apparaît qu'un groupement de commandes pour la fourniture de véhicules tant pour les besoins propres de la Communauté et du Syndicat, que pour ceux des communes membres souhaitant s'y associer permettrait par effet de seuil, de réaliser des économies importantes.
En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes dont seront également membres la commune de Muret et le Syndicat intercommunal pour la gestion du pool routier des communes du Muretain, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics. La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qu'il est proposé d'adopter. Le groupement prendra fin au terme du marché.
La Communauté d'Agglomération du Muretain assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.
Conformément au 2ème alinéa de l'article 8-VII du code des marchés publics, elle sera chargée de signer et de notifier le marché. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix. La commission d'appel d'offres sera celle de la Communauté d'Agglomération du Muretain.
En conséquence, il est demandé :
- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes auquel participeront la commune de Muret et le Syndicat intercommunal pour la gestion du pool routier des communes du Muretain,
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de véhicules pour les besoins propres aux membres du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents,
- d'accepter que la Communauté d'Agglomération du Muretain soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Muretain à signer le marché à intervenir.

Le conseil municipal à l'unanimité valide ces propositions.

L'achat d'un véhicule utilitaire essence pour la commune sera réalisé par cet intermédiaire.

IV. BP COMMUNAL 2008 – DM N° 2 (111/2008)

Monsieur le Maire indique qu'afin de passer les écritures comptables pour la sortie de l'immobilisation de la parcelle C 1737 cédée à l'euro symbolique, il est nécessaire de passer la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 20442 : subv. Eq nature pers droit privé		136.50 €
Total D 041 : opérations patrimoniales		**136.50 €**
D 2121 : Plantations d'arbres	136.50 €	
Total D 21 : immo corporelles	**136.50 €**	
R 2112 : terrains de voirie		136.50 €
Total R 041 : opérations patrimoniales		**136.50 €**
R 1323 : départements	136.50 €	
Total R 13 : subvention d'investissement	**136.50 €**	

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces mouvements de crédits.

V. SCLO RUGBY : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (112/2008)

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre émanant du club de rugby demandant une subvention exceptionnelle pour le financement de l'achat d'un lave vaisselle qui a été acquis pour un montant de 366 € TTC.

Monsieur ALFONSO fait le point sur les subventions attribuées à toutes les associations depuis 2006. Madame CARDONA, Monsieur PAVAN, Monsieur RIZZO et Monsieur MAHE souligne les conditions difficiles dans lesquelles évoluent l'association SCLO Rugby (vestiaire, stade …).

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150.00 €.

Après concertation, le conseil municipal décide par 2 voix contre (Etienne ALBARET, François TOURNE) 4 abstentions (Pierre ALFONSO, Andrée CARDONA, Annie SUD, Jocelyn CIMBER) et 9 voix pour, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150.00 € au SCLO pour l'achat d'un lave-vaisselle.

Un bilan financier sera demandé chaque année à toutes les associations.

VI. SYNDICAT DU POOL ROUTIER DU MURETAIN : BILAN D'ACTIVITE ET CA 2007 (113/2008)

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2007 et le CA 2007 du syndicat du pool Routier du Muretain et en donne lecture à l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, en approuve le contenu.

VII. CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES PARTICIPATION DES COMMUNES (114/2008)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi n° 83-662 du 22 Juillet 1983 modifiée qui a posé le principe général d'une répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes. Monsieur le Maire propose de retenir dans les charges soit la totalité des intérêts d'emprunt, soit les 2/3 ou soit 1/3.

Le coût moyen de la scolarisation d'un élève fréquentant les écoles publiques de SAINT CLAR DE RIVIERE, pour l'année scolaire 2007-2008 a été évalué à :

- 1 061.08 € en tenant compte de la totalité des intérêts d'emprunt
- 982.13 € en tenant compte des 2/3 des intérêts d'emprunt
- 903.17 € en tenant compte des 1/3 des intérêts d'emprunt

Monsieur SCHUTZ suggère d'augmenter les charges progressivement : 2/3 des intérêts d'emprunt cette année et l'année prochaine la totalité. Madame CARDONA souligne que les constructions à CAMBERNARD ne cessent d'augmenter mais que le conseil municipal de cette commune n'a pour l'instant pas l'intention de créer une école. Monsieur le Maire suggère de faire répercuter cette année la totalité des intérêts d'emprunt étant donné que la commune de CAMBERNARD possède un potentiel fiscal plus élevé que celui de SAINT CLAR DE RIVIERE.

Monsieur le maire rappelle les règles de calcul appliquées : il est appliqué une pondération de 20 % de ce montant afin d'instaurer un degré de solidarité, ce qui permet d'alléger la charge des communes dont les ressources sont les moins importantes.
Les modalités de calcul de cette répartition sont donc les suivantes :

$$\text{Nbre d'enfants accueillis} \times (\text{coût moyen} \times 80\,\%) + [(\text{coût moyen} \times 20\,\%) \times (\frac{\text{pf rés.}}{\text{pf acc.}})]$$

(formule dans laquelle « pf rés. » correspond au potentiel fiscal de la commune de résidence et « pf acc. » au potentiel fiscal de la commune d'accueil.)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et 1 voix contre (Thierry SCHUTZ) de fixer pour l'année scolaire 2007-2008 la participation pour chaque enfant scolarisé à SAINT CLAR DE RIVIERE et domicilié dans une commune extérieure à 1 061.08 €.

VIII. ACQUISITION AMIABLE DE TERRAIN DE VOIRIE ALLEE DES CEDRES (115/2008)

Monsieur le Maire expose au conseil qu'afin de régulariser la situation des parcelles composant l'allée des Cèdres, la commune doit procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n° 1326 appartenant à Madame ETCHEVERRY Viviane, Madame GALY née ETCHEVERRY Chantal, Monsieur ETCHEVERRY Richard et Monsieur ETCHEVERRY Guy. Vu les frais de notaire d'un montant de 400.00 €, Monsieur le Maire propose de passer par la voie d'un acte administratif.

Le conseil, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle par acte administratif d'une contenance de 855 m² pour un prix maximum d'1 €.

IX. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE DES TERRAINS VENDUS PAR MONSIEUR BRANDO (116/2008)

Monsieur le maire expose au conseil municipal que dans une précédente délibération, la commune avait donné l'autorisation à Monsieur BRANDO Serge de créer l'accès de deux parcelles sur la voirie communale à condition qu'il s'engage à exécuter les travaux d'aménagement. La commune a demandé au syndicat du Pool Routier d'établir un devis pour l'exécution de ces travaux. Le devis s'élève à 5 703.09 € HT.
Monsieur le Maire a rencontré Monsieur BRANDO à ce sujet et lui a présenté le devis du syndicat. Compte tenu des subventions dont bénéficie la commune en faisant intervenir le Pool Routier, Monsieur BRANDO a donné son accord pour s'acquitter d'une participation s'élevant à 2 500.00 €. La commune fera donc réaliser les travaux par le syndicat et demandera la participation à Monsieur BRANDO par titre exécutoire.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le devis du Pool routier et le montant de la participation qui sera demandé à Monsieur Serge BRANDO.

X. SIGNATURE ACTE DE VENTE SUBSTITUTION (SAFER) BAU Jeannette / SAINT CLAR DE RIVIERE (117/2008)

Monsieur le maire indique qu'un rendez vous de signature de l'acte de vente a été fixé chez Maître VERDIER concernant l'achat des terrains de Madame BAU Jeannette, sous réserve de l'obtention de l'ordonnance du juge des tutelles.
Monsieur le Maire étant absent à cette date, il propose de donner délégation à Monsieur Pierre ALFONSO pour la signature de l'acte le 26 novembre 2008 à 11h30.

Le conseil municipal à l'unanimité donne délégation à Monsieur Pierre ALFONSO pour la signature de l'acte de vente désigné ci-dessus.

XI. TRAVAUX LA GRAND PLACE : DEDOMAGEMENT DES COMMERCANTS DE LA COMMUNE (118/2008)

Monsieur le maire indique qu'à cause des travaux d'aménagement de la Grand Place notamment la rue des commerces, certains commerçants se sont plaints de la perte conséquente de leur chiffre d'affaire. Il est donc proposé, afin de compenser cette perte, d'apporter une aide financière. Monsieur le Maire propose d'allouer une enveloppe de 3 000.00 € qui sera ventilée entre les commerçants proportionnellement aux pertes financières constatées. Monsieur le Maire propose de former une commission de travail : celle-ci sera composée par Annie SUD, Etienne ALBARET, Jocelyn CIMBER et Thierry SCHUTZ.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le montant de l'enveloppe financière attribuée.

XII. QUESTIONS DIVERSES

1 – SMEPE :
Monsieur le Maire donne lecture du tableau de synthèse du CA 2007.

2 – Salle des fêtes :
Un bilan de la consommation électrique du bâtiment sera réalisé par EDF. Le montant des locations pour 2008 s'élève à 4 850 €.

3 – Frais de déplacement :
Les frais de déplacement pour l'année 2007 s'élèvent à 474.36 €. Ce montant ne justifie pas l'achat d'un véhicule de fonction.

4 – Mobilier urbain :
La plaquette publicitaire de l'entreprise MAZIN, créateur de mobilier urbain, est présentée.

5 – PRE :
Un point sur les PRE est effectué. La maison de Monsieur VEDERE étant raccordée à l'assainissement, celui-ci devra s'acquitter de la PRE.

6 – Abris bus :
Les travaux d'aménagement de la chaussée (busage et passage piétonnier) vont passer en travaux d'édilité au Conseil Général.

7 – Salon de coiffure :
La solution retenue lors du dernier conseil municipal concernant l'emplacement de la climatisation n'est pas réalisable. Celle-ci sera donc placée dans la rue Jean Jaurès en hauteur.

8 – Cadeaux de Noël :
Les produits de deux fournisseurs sont présentés :
Volvestre Foie Gras : Carton 1 personne : 14.80 € TTC / carton 2 personnes : 27.00 € TTC
Duc de Gascogne : Panier 1 personne : 15.50 € TTC / panier 2 personnes : 23.00 € TTC.
A l'avis général, les produits de Volvestre Foie gras sont retenus.

9 – Dépôt de gerbe :
Le 11 novembre 2008, à 12h00.

10 – Panneaux photovoltaïques/solaires
Monsieur MAHE fait le point sur l'entretien qu'il a eu avec un représentant d'une entreprise de panneaux photovoltaïque : PANOSOL. L'investissement se fait sur 15/20 ans. L'Etat favorise l'aide aux collectivités. Des problèmes récurrents de vol sont à souligner.

Séance levée à 23h20.